



## **Altarea place avec succès une émission obligataire de 300 millions d'euros**

**Altarea, leader de la transformation urbaine et premier développeur immobilier de France, a placé aujourd'hui avec succès une émission obligataire d'un montant total de 300 millions d'euros à échéance 9 ans (16 janvier 2030), avec un coupon annuel de 1,75% et une prime de nouvelle émission nulle. Le carnet d'ordres a atteint un montant supérieur à 2,5 milliards d'euros, soit un taux de souscription de l'ordre de 8,5 fois.**

La réussite de cette transaction, qui devrait entraîner un rallongement de la durée et une baisse du coût moyen de la dette d'Altarea, témoigne de la confiance du marché dans la stratégie d'Altarea et dans son profil de crédit à long terme.

Le produit net de l'émission obligataire sera utilisé pour les besoins généraux de la Société et notamment pour le financement de l'offre de rachat lancée le 7 décembre 2020 visant ses obligations d'échéance 2024. Les résultats de l'offre de rachat obligataire seront annoncés le 14 décembre 2020.

BNP Paribas, Crédit Agricole CIB, Deutsche Bank, Natixis et Société Générale ont agi en tant que Joint Lead Managers sur cette émission.

### **Avertissements**

*Un prospectus, au sens de l'article 6.3 du Règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017 comportant les informations relatives à la Société et aux modalités de cette opération sera déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers pour approbation le 14 décembre 2020. Une fois approuvé, ce prospectus sera disponible sur le site Internet de l'émetteur ([www.altarea.com](http://www.altarea.com)) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers ([www.amf-france.org/fr](http://www.amf-france.org/fr)).*

*Le présent communiqué de presse ne constitue pas une invitation à participer à l'Offre de Rachat ou à l'émission des Nouvelles Obligations dans, ou depuis, un quelconque pays dans ou depuis lequel, ou émanant de ou à une quelconque personne à laquelle, il est interdit de faire une telle invitation conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables. La diffusion du présent document dans certains pays peut être limitée par la loi. Aucune offre de vente ou sollicitation d'ordre d'achat ou de souscription de valeur mobilière ne saurait être effectuée dans un pays ou territoire dans lequel une telle offre ou sollicitation serait contraire à la réglementation en vigueur ou avant son enregistrement ou sa qualification en vertu du droit boursier en vigueur dans ledit pays ou territoire. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires applicables.*

*Les offres de vente d'Obligations transmises dans le cadre l'Offre de Rachat par des investisseurs éligibles ne seront pas acceptées dans toutes les circonstances où une telle offre de rachat ou sollicitation serait illégale. La Société n'émet aucune recommandation aux investisseurs éligibles sur l'opportunité ou non de prendre part à l'Offre de Rachat.*

*Les titres ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis en l'absence d'enregistrement ou d'une dispense des exigences d'enregistrement prévues par le Securities Act. Les Nouvelles Obligations n'ont pas été ni ne seront enregistrées en vertu du Securities Act ou des lois sur les valeurs mobilières d'un État ou d'un autre territoire des États-Unis et ne peuvent être offertes, vendues ou remises, directement ou indirectement, aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit de, une U.S. Person.*

### **États-Unis**

*L'Offre de Rachat n'est pas faite, et ne sera pas faite, directement ou indirectement aux États-Unis par voie de courriers, ou tout autre moyen ou instrument (cela comprend, de manière non limitative, la télécopie, le télex, le téléphone, les courriers électroniques, ou par d'autres moyens de transmission électronique) du commerce interétatique ou extérieur, ou des infrastructures d'une bourse nationale aux États-Unis, des Obligations aux États-Unis ou vers toute U.S. Person, tels que ces termes sont définis par la Regulation S du Securities Act de 1933 (tel que modifié, le **Securities Act**) (une **U.S. Person**). Les Obligations susvisées ne peuvent être apportées dans le cadre de l'Offre de Rachat par aucun de ces moyens ou concours aux États-Unis ou par des personnes situées ou résidentes aux États-Unis conformément à la Rule 800(h) du Securities Act. En conséquence, toute copie du présent document et tout autre document relatif à l'Offre de Rachat ne sont pas et ne doivent pas être, directement ou indirectement, diffusés, transférés ou transmis de quelque manière que ce soit, aux États-Unis ou à une telle personne. Toute instruction d'apport (tender instruction) en réponse à l'Offre de Rachat résultant directement ou indirectement de la violation de ces restrictions sera nulle, et toute instruction d'apport (tender instruction) effectuée par une personne située ou résidente aux États-Unis, ou tout agent, fiduciaire ou tout autre intermédiaire agissant au nom et pour le compte d'un mandant donnant des instructions à partir des États-Unis, sera nulle et ne sera pas admise.*

*Pour les besoins des paragraphes ci-dessus, les **Etats-Unis** signifie les Etats-Unis d'Amérique, ses territoires et possessions (y compris Porto Rico, les Iles Vierges des Etats-Unis, Guam, les Samoa américaines, l'Ile de Wake et les Iles Mariannes du Nord), tout état des Etats-Unis et le District de Columbia.*